



FORMATION

2025 - 2026



Sommaire

➤ PRÉSENTATION DESAUTEL	_____	page 4 à 16
➤ DOMAINE INCENDIE	_____	page 17 à 28
➤ DOMAINE ÉVACUATION	_____	page 29 à 33
➤ DOMAINE SÉCURITÉ GÉNÉRALE	_____	page 34 à 35
➤ DOMAINE SECOURISME	_____	page 36 à 39



DESAUTEL

DESAUTEL, au-delà de l'histoire, une expérience éprouvée, une vocation constante.

La sécurité des personnes et la protection des biens contre le risque incendie.

Depuis sa fondation en 1932, DESAUTEL a placé la protection contre les incendies au cœur de son développement.

Chaque année en France, plus de 10 000 incendies de différente ampleur menacent les entreprises, les personnes et les biens. Fort de notre expertise, nous accompagnons efficacement nos clients dans la mise en œuvre de solutions de prévention adaptées.

Notre réseau de 27 agences régionales reflète notre engagement de proximité et de réactivité, garantissant la mise en place de moyens performants, conformes aux normes en vigueur, adaptés aux spécificités environnementales et aux besoins de nos clients.

Face à l'évolution constante des entreprises, nos équipes de maintenance assurent une veille proactive, garantissant le maintien en condition opérationnelle de toutes les installations de protection contre les incendies.

Avec la confiance de plus de 60 000 entreprises, nous nous engageons à fournir une protection adaptée, efficace et durable.

La satisfaction de chacun d'entre eux est notre objectif quotidien.

Jérôme DESAUTEL
Président

Pour vous aider dans votre démarche de réduction des risques incendie, **DESAUTEL Formation** propose une large gamme de formations et services en tenant compte de la réglementation.

- Formation à la lutte contre le feu
- Formation à l'évacuation
- Formation au secourisme
- Contrôle et entretien des défibrillateurs

Organisme de Formation depuis 1977, référencé sous le numéro **QUALIOPi 82 69 00309 69**.

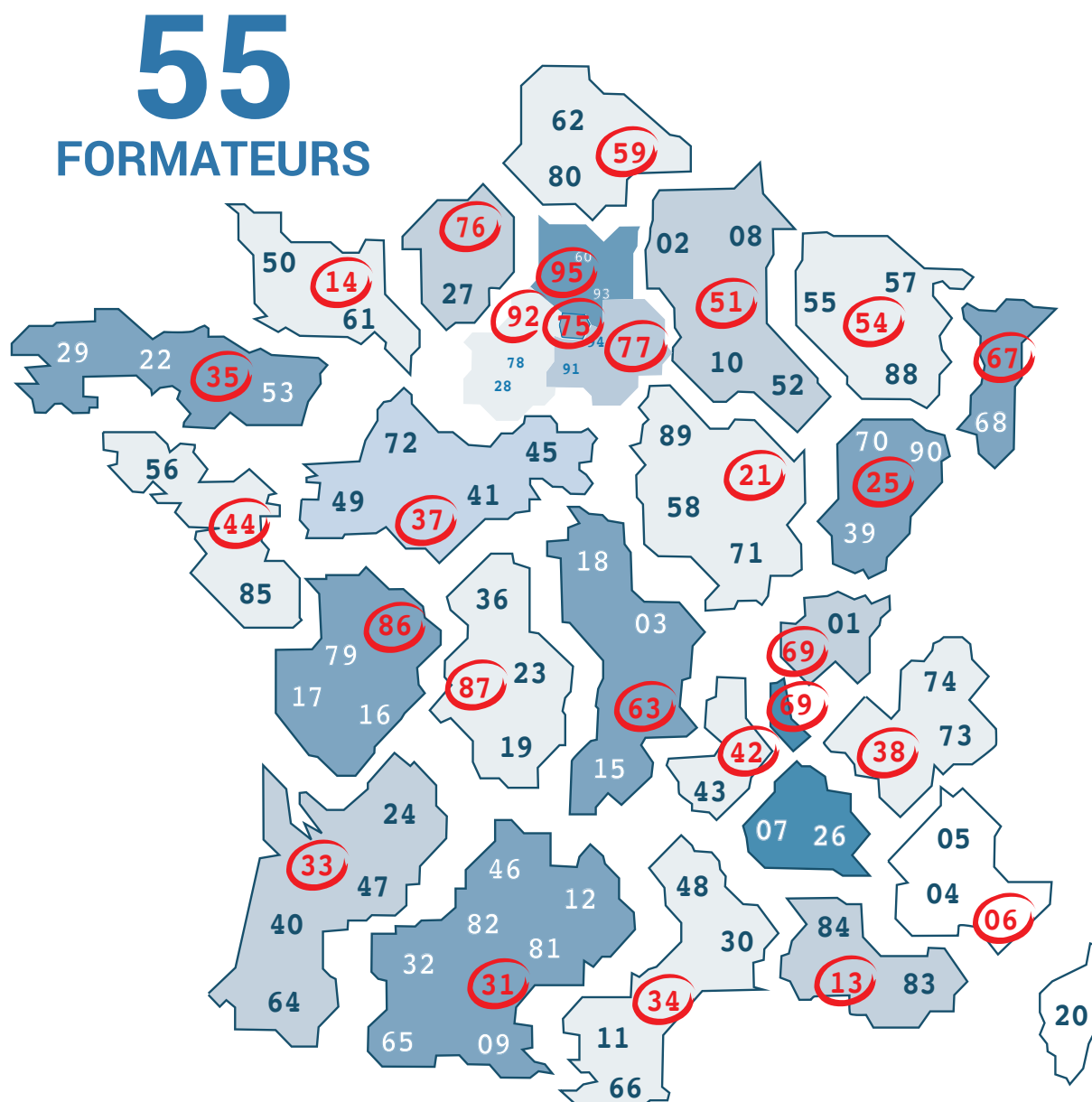
Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation



DESAUTEL EST MEMBRE ET LABELLISÉ GEFPI
(Groupement des Entreprises de Formation Prévention au risque Incendie)





ÊTRE FORMATEUR CHEZ DESAUTEL : UN MÉTIER À PART ENTÈRE

Tous nos formateurs et formatrices sont salariés à plein temps et se consacrent exclusivement à la formation. Contrairement à d'autres organismes, nous ne sous-traitons jamais nos formations afin de garantir une qualité homogène et de maîtriser pleinement le message transmis.

Beaucoup de nos formateurs sont (ou ont été) pompiers professionnels ou volontaires. Certains sont titulaires du cycle technique incendie, un véritable diplôme en management du risque incendie, faisant d'eux de véritables experts en prévention des risques. De plus, ils sont tous formateurs en secourisme, renforçant ainsi leur expertise dans ce domaine. Afin de perfectionner leurs compétences, ils participent chaque année à une ou deux formations techniques internes.

Ces sessions leur permettent d'approfondir leurs connaissances en prévention des risques incendie et en secourisme, tout en développant leurs compétences pédagogiques, notamment en ludo-pédagogie.



Choisir DESAUTEL pour vos formations en prévention des risques incendie et en secourisme, c'est l'assurance de bénéficier d'une prestation de qualité pour atteindre vos objectifs de réduction des risques.

Place à l'innovation pédagogique

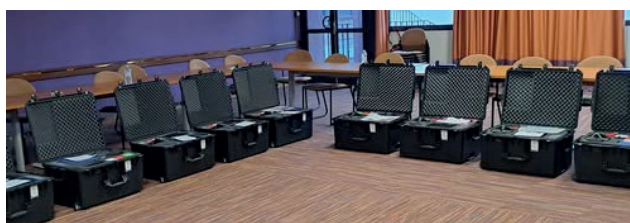
Chaque année, nous organisons un trophée de l'innovation pédagogique destiné à nos formateurs, afin d'offrir à nos clients des pratiques renouvelées et de rendre nos formations toujours plus ludiques et attrayantes.



Ce trophée nous permet de concevoir des jeux ludo-pédagogiques brevetés DESAUTEL, utilisés par nos formateurs lors des sessions de formation.



Cette innovation est également technologique, grâce à l'intégration de la réalité augmentée dans nos formations incendie.



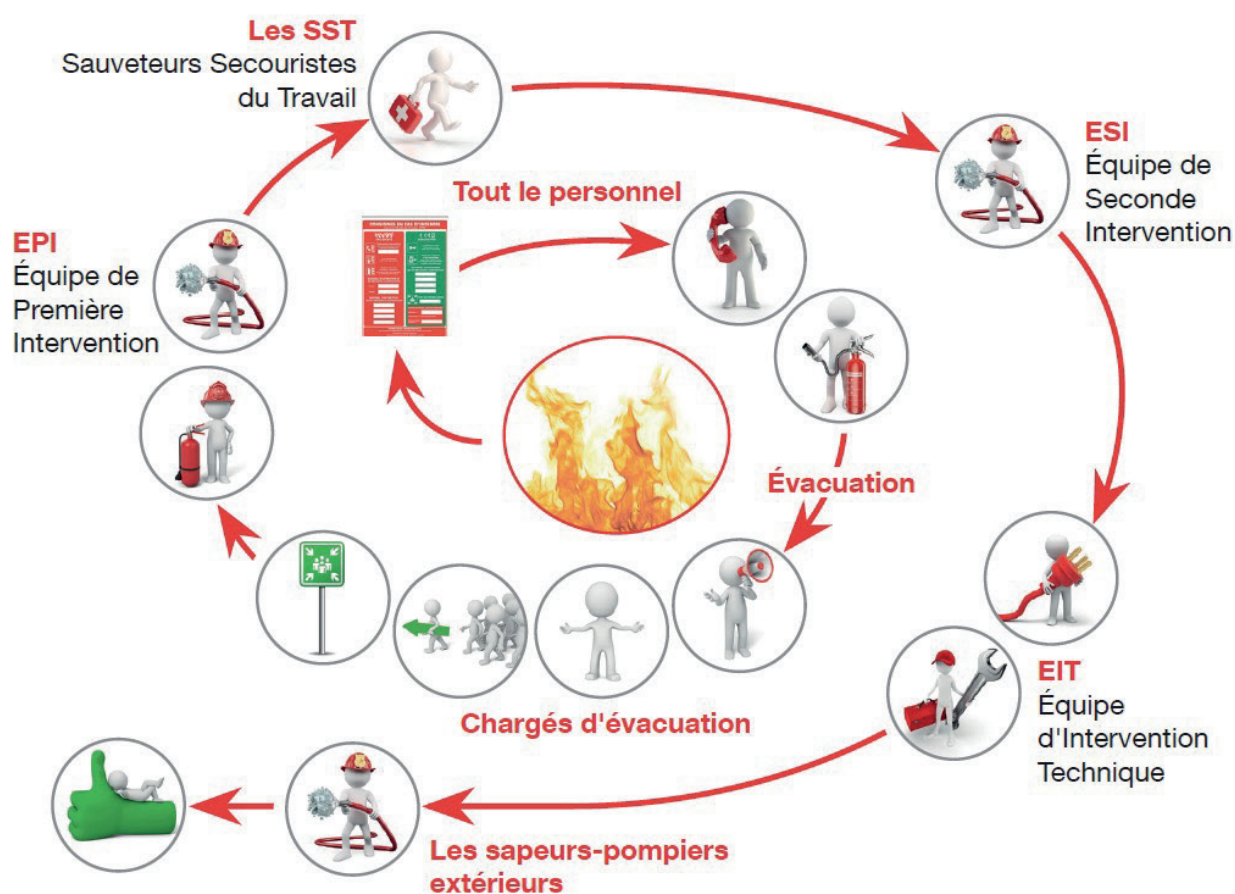
CADRE GÉNÉRAL DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE FORMATIONS INCENDIE ET ÉVACUATION

Les informations suivantes ont pour objectif de vous aider dans la construction de votre projet de formation à la prévention et la lutte contre l'incendie.

La réglementation en matière de formation incendie et d'évacuation vise à garantir la sécurité des employés et du public en cas d'incendie. Elle repose sur plusieurs textes législatifs et réglementaires, notamment le Code du Travail, les règlements relatifs aux établissements recevant du public (ERP) et aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La formation incendie et l'organisation de l'évacuation sont des obligations légales, cruciales pour la sécurité. Il est essentiel de mettre en place une formation régulière et de réaliser des exercices d'évacuation pour garantir la réactivité du personnel en cas d'incendie.

LA SPIRALE DE LA FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE



La formation sécurité incendie des salariés est-elle obligatoire ?

OUI !

Références : Articles R. 4227-28 à R. 4227-39 du Code du Travail

- Article R4227-28 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu (...).
- Article R4227-38 : Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie est de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.
- Article R.4227-39 : La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés (...), à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

- a. Le personnel doit être formé aux consignes de sécurité et à l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie pour assurer la sécurité contre l'incendie et organiser une évacuation rapide.
- b. Formation des salariés
 - Tous les salariés doivent être informés des consignes incendie dès leur embauche.
 - Une formation pratique sur l'utilisation des extincteurs et les procédures d'évacuation doit être dispensée régulièrement.
- c. Formation des équipiers de première intervention (EPI)
 - Certains salariés sont désignés pour intervenir en premier en cas de départ de feu.
 - Ils doivent recevoir une formation spécifique sur l'utilisation des extincteurs et l'organisation de l'évacuation.
- d. Formation des équipiers de seconde intervention (ESI)
 - Destinée aux sites industriels ou à risques spécifiques.
 - Comprend l'usage avancé des moyens de lutte contre l'incendie (lances, RIA, etc.).

La formation évacuation des salariés est-elle obligatoire ? Les exercices d'évacuation sont-ils obligatoires ?

OUI !

Références : Articles R. 4227-28 à R. 4227-39 du Code du Travail

- Article R. 4227-38 : La consigne de sécurité incendie indique (...). Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public.
- Article R. 4227-39 : La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés (...), à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

- a. Obligation de désigner des personnes chargées de l'évacuation (guides et serre-files) et faire entendre aux salariés le signal sonore d'alarme générale.
- b. Le personnel doit être formé à évacuer et faire évacuer l'établissement.
- c. Un exercice d'évacuation doit être organisé au moins une fois tous les 6 mois. Il permet de tester l'efficacité des consignes et d'habituer les salariés aux procédures.

Quelles sanctions en cas de non-respect du cadre réglementaire ?

- Amendes et sanctions administratives en cas de non-conformité.
- Responsabilité pénale de l'employeur en cas d'accident lié à un défaut de formation ou d'organisation de l'évacuation.

CADRE SPÉCIFIQUE AUX ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

La notion d'Établissement Recevant du Public (ERP) est clairement définie dans l'article R. 123-2 du Code de la Construction et de l'Habitation. Ces établissements sont soumis à des mesures spécifiques de prévention contre les incendies.

Leur classification repose sur leur activité et leur capacité d'accueil afin d'adapter les mesures de prévention aux risques encourus par le public. Ainsi, la réglementation varie en fonction de l'activité exercée (le type) et du nombre de personnes pouvant être accueillies (la catégorie). Cette réglementation a pour particularité d'adapter les obligations en matière d'instruction, d'exercices ou de formation en fonction de ces critères.

L'arrêté du 25 juin 1980 (et ses modifications) portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) donne le cadre général.

L'article GN 8 établit les principes fondamentaux de conception et d'exploitation des ERP en tenant compte des éventuelles difficultés d'évacuation. Il précise que l'évacuation reste la règle pour les personnes en mesure de quitter le bâtiment par leurs propres moyens. Toutefois, lorsque certaines personnes ne peuvent pas évacuer ou être évacuées rapidement, l'article GN 8 propose des principes adaptés, conformément aux dispositions de l'article R. 123-4 du CCH.

Article GN 8 :

Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de l'évacuation.

L'évacuation est la règle pour les personnes pouvant se déplacer jusqu'à l'extérieur du bâtiment. Pour tenir compte de l'incapacité d'une partie du public à évacuer ou à être évacué rapidement, et satisfaire aux dispositions de l'article R. 123-4 du code de la construction et de l'habitation, les principes suivants sont retenus :

1. Tenir compte de la nature de l'exploitation et en particulier de l'aide humaine disponible en permanence pour participer à l'évacuation ;
2. Formaliser dans le dossier prévu à l'article R. 123-22 les solutions retenues pour l'évacuation de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap ;
3. Créer à chaque niveau des espaces d'attente sécurisés ;
4. Créer des cheminements praticables, menant aux sorties ou aux espaces d'attente sécurisés ;
5. Installer un équipement d'alarme perceptible tenant compte de la spécificité des locaux et des différentes situations de handicap des personnes amenées à les fréquenter isolément ;
6. Garder au niveau de l'exploitant la trace de la (ou des) solution(s) retenue(s) par le maître d'ouvrage et validée(s) par la commission de sécurité compétente ;
7. Elaborer sous l'autorité de l'exploitant les procédures et consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap.

(Source <https://www.legifrance.gouv.fr>, Version en vigueur depuis le 23 janvier 2010, Modifié par Arrêté du 24 septembre 2009 - art. (V)).



CADRE SPÉCIFIQUE AUX ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS (TYPE O)

Ces ERP sont soumis à des règles strictes en matière de sécurité incendie.

La formation à la prévention des incendies et aux procédures d'évacuation est essentielle dans les établissements hôteliers afin d'assurer la protection des clients et du personnel. Cette réglementation s'appuie sur plusieurs textes législatifs, dont le Code du Travail, le règlement de sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des normes spécifiques au secteur hôtelier.

Dans l'hôtellerie, la formation incendie constitue une priorité pour garantir la sécurité de tous. Une attention particulière doit être portée à la gestion des évacuations nocturnes ainsi qu'à l'accompagnement des personnes vulnérables.



OUI !

La formation sécurité incendie des salariés est-elle obligatoire ?

Références : Articles R. 4227-28 à R. 4227-39 du Code du Travail, Arrêté du 25 juin 1980 (ERP)

- Article R4227-28 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu (...).
- Article R4227-38 : Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.
- Article R.4227-39 : La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés (...), à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

Références : Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) approuvé par arrêté du 25 juin 1980. (Articles GN 1 à GA 49 dont article GN8 et 018).

CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

- L'exploitant doit mettre en place des mesures de prévention et d'intervention adaptées aux risques spécifiques d'un hôtel.
- Formation du personnel hôtelier
 - Dès leur embauche, les salariés doivent être informés des consignes incendie spécifiques aux hôtels (plans d'évacuation, points de rassemblement, manipulation des extincteurs).
 - Le personnel doit être formé à l'identification des risques d'incendie, à l'utilisation des moyens de lutte et aux procédures d'évacuation des clients.
 - Une formation pratique doit être dispensée régulièrement, avec des mises en situation adaptées aux zones sensibles (chambres, cuisines, locaux techniques).
- Formation des équipes de sécurité
 - Équipers de Première Intervention (EPI) : formation obligatoire pour certains employés (réception, maintenance, service de sécurité).
 - Personnel de nuit doit recevoir une formation renforcée, car les risques sont accrus en l'absence d'une surveillance constante par d'autres employés.
 - Responsables et encadrants doivent être formés aux procédures d'évacuation de masse et à la gestion des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

La formation des salariés à l'évacuation est-elle obligatoire ? Les exercices d'évacuation adaptés aux hôtels sont-ils obligatoires ?

OUI !

Références : Articles R. 4227-39 du Code du Travail.

- La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés (...), à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

Références : Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) approuvé par arrêté du 25 juin 1980. (Articles GN 1 à GA 49 dont article GN8 et 018).

CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

- a. Un exercice d'évacuation doit être organisé au moins une fois tous les 6 mois. Il permet de tester l'efficacité des consignes et d'habituer les salariés aux procédures.
- b. Il doit inclure des mises en situation réalistes, telles qu'une évacuation nocturne ou une simulation de départ de feu dans une chambre.
- c. Les employés doivent être formés à gérer l'évacuation des clients, notamment les personnes vulnérables (PMR, enfants, touristes étrangers).
- d. Formation obligatoire du personnel à l'utilisation des extincteurs, alarmes et dispositifs coupe-feu.



CADRE SPÉCIFIQUE AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (TYPE U-J)

La réglementation incendie dans les établissements de santé (hôpitaux, cliniques) et d'accueil des personnes âgées (EHPAD, maisons de retraite) est particulièrement stricte en raison de la présence de patients et de résidents souvent dépendants. Elle impose une vigilance renforcée et des formations adaptées aux spécificités des patients et résidents. L'évacuation progressive et la mise en sécurité sont des principes fondamentaux pour protéger les personnes les plus vulnérables.

Elle repose sur le Code du Travail, le règlement de sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP), ainsi que sur des règles spécifiques aux ERP de type U (hôpitaux, cliniques) et type J (maisons de retraite, EHPAD).



OUI !

La formation sécurité incendie des salariés est-elle obligatoire ?

Références : Articles R. 4227-28 à R. 4227-39 du Code du Travail

- Article R4227-28 : l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu (...).
- Article R4227-38 : le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie est de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.
- Article R.4227-39 : la consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés (...), à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

Références : Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) approuvé par arrêté du 25 juin 1980. (Articles GN1 à GA49 dont articles U41 et U47 et articles J35 et J39).

CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

a. L'exploitant doit mettre en place des mesures de prévention et d'intervention adaptées aux risques spécifiques des établissements de soins et d'hébergement.

b. Formation du personnel soignant et encadrant

- Le personnel doit être formé à l'identification des risques d'incendie, aux procédures d'évacuation adaptées aux patients et résidents, ainsi qu'à l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.
- Chaque membre du personnel doit connaître les consignes incendie spécifiques à son service (chambres, unités de soins intensifs, cuisines, zones techniques).
- Une formation spécifique aux déplacements et à l'assistance des patients et résidents en cas d'incendie est obligatoire.
- Des formations pratiques et théoriques régulières doivent être dispensées aux nouveaux employés et renouvelées périodiquement.

c. Formation des équipes de sécurité et de première intervention

- Équippers de Première Intervention (EPI) : personnel désigné formé à l'utilisation des extincteurs et à l'organisation de l'évacuation.
- Personnel de nuit et services d'urgence : doivent bénéficier d'une formation renforcée, car les risques sont accrus en effectifs réduits.
- Encadrement et direction : doivent maîtriser les plans d'intervention incendie et la coordination avec les services de secours.

La formation des salariés à l'évacuation est-elle obligatoire ? Les exercices d'évacuation adaptés aux hôpitaux sont-ils obligatoires ?

OUI !

Références : Articles R. 4227-39 du Code du Travail :

- La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés (...), à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

Références : Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) approuvé par arrêté du 25 juin 1980. (Articles GN1 à GA49 dont articles U41 et U47 et articles J35 et J39).

CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

- a. Un exercice d'évacuation doit être organisé au moins une fois tous les 6 mois. Il permet de tester l'efficacité des consignes et d'habituer les salariés aux procédures.
- b. Principe d'évacuation progressive : contrairement aux autres ERP, l'évacuation totale est rarement possible en milieu hospitalier ou en EHPAD.
- c. Mise en sécurité horizontale : les patients et résidents sont déplacés dans une zone protégée du même niveau (zone compartimentée).
- d. Évacuation verticale et externe : uniquement en dernier recours, si l'incendie ne peut être maîtrisé. Souvent réalisée par les pompiers dans un second temps.
- e. Les exercices doivent intégrer des scénarios réalistes, notamment avec du personnel réduit (nuit, week-end).



SENSIBILISATION INCENDIE ET ÉVACUATION EN E-LEARNING

Les formations en e-learning sont utiles pour **sensibiliser le personnel ou actualiser leurs connaissances**. Toutefois, elles ne se substituent pas aux formations en présentiel, car elles ne répondent pas aux exigences du Code du Travail.

Références : Articles R. 4227-28 à R. 4227-39 du Code du Travail

- Article R4227-28 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu (...).
- Article R4227-28 : Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.
- Article R.4227-39 : La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés (...), à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.



CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

La formation des salariés **inclut une manipulation concrète** des extincteurs ainsi qu'un entraînement pratique aux procédures d'évacuation. En ce sens les E-Learning ne répondent qu'en partie à la réglementation car ils ne permettent pas de pratiquer.

SENSIBILISATION INCENDIE EN E-LEARNING code 9000505E

Objectif :

- Savoir utiliser les moyens mis à sa disposition pour alerter
- Comprendre le fonctionnement des extincteurs et leur mécanisme

Durée : 30-35min

SENSIBILISATION ÉVACUATION EN E-LEARNING code 9000522L

Objectif :

- Connaître la conduite à tenir en cas d'alarme
- Connaître le schéma d'organisation de l'urgence
- Connaître les procédures évacuation et les transposer à sa structure

Durée : 20-25min

SENSIBILISATION MISE EN SÉCURITÉ EN E-LEARNING code 9000524E

Objectif :

- Connaître la conduite à tenir en cas d'alarme
- Connaître le schéma d'organisation de l'urgence
- Connaître les procédures évacuation et les transposer à sa structure
- Connaître les techniques de transfert horizontal

Durée : 40-45min

PREMIÈRE INTERVENTION (E.P.I) SANS FEU RÉEL

Code article 9000501 + 900501C



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- de réagir en cas d'incendie sur le lieu de travail
- d'identifier le signal sonore et d'alerter les secours
- d'utiliser l'extincteur le plus adapté sur le type de feu



DURÉE

2 h 30 modulable



EFFECTIF

De 1 à 12 apprenants



PUBLIC VISÉ

Tous les salariés



PRÉ-REQUIS

Aucun



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Extincteurs de formation
- Divers outils pédagogiques : coffrets ludopédagogiques, quiz numérique interactif, vidéos



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table

5 min



Théorie

1 h 15 min



Visite

20 min



Pratique

45 min



Synthèse

5 min



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Identifier/Déclencher l'alarme et alerter les secours.
- Sensibilisation aux dangers des fumées.
- Comment éteindre un départ de feu.
- Rappel des consignes d'urgence de l'établissement.



VISITE

SÉQUENCE 2

- Identifier et localiser les moyens de secours, les coupures d'énergie, les voies d'évacuation, les sorties de secours et être familiarisé avec les accès de secours.



PRATIQUE

SÉQUENCE 3

- Manipulation des extincteurs en simulation :
 - Eau,
 - CO₂,
 - Poudre,
 - couverture anti-feu.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

- Quiz interactif pour évaluer les connaissances.
- Suivi continu de l'apprentissage basé sur notre grille d'observation.

PREMIÈRE INTERVENTION (E.P.I) AVEC FEUX RÉELS SUR BAC À FEU

Code article 9000505 + 900505C



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- de réagir en cas d'incendie sur le lieu de travail
- d'identifier le signal sonore et alerter les secours
- d'utiliser l'extincteur le plus adapté sur le type de feu



DURÉE

3 h 00 modulable



EFFECTIF

De 1 à 12 apprenants



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Extincteurs de formation et bac feu écologique
- Divers outils pédagogiques : coffrets ludopédagogiques, quiz numérique interactif, vidéos



PUBLIC VISÉ

Tous les salariés



PRÉ-REQUIS

Aucun



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation et une aire extérieure balisée et sécurisée d'environ 75m² (6-8 places de parking) située hors des voies de circulation



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table

5 min



Théorie

1 h 15 min



Visite

20 min



Pratique

1h15 min



Synthèse

5 min



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Identifier/Déclencher l'alarme et alerter les secours.
- Sensibilisation aux dangers des fumées.
- Comment éteindre un départ de feu.
- Rappel des consignes d'urgence de l'établissement.



VISITE

SÉQUENCE 2

- Identifier et localiser les moyens de secours, les coupures d'énergie, les voies d'évacuation, les sorties de secours, et être familiarisé avec les accès de secours.



PRATIQUE

SÉQUENCE 3

- Manipulation des extincteurs sur bac feu écologique :
 - Eau,
 - CO₂,
 - Poudre,
 - couverture anti-feu.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

- Quiz interactif pour évaluer les connaissances.
- Suivi continu de l'apprentissage basé sur notre grille d'observation.

FORMATION ADAPTÉE AUX PETITS ÉTABLISSEMENTS TERTIAIRES DE CONFIGURATION SIMPLE.

DOMAINE
INCENDIE

INADAPTÉE AUX SITES INDUSTRIELS

Code article 9000522F - 9000522B



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- de réagir en cas d'incendie sur le lieu de travail
- d'identifier le signal sonore et alerter les secours
- d'utiliser l'extincteur le plus adapté sur le type de feu
- Sensibilisation à l'évacuation de son établissement



DURÉE

3 h 30 modulable



EFFECTIF

De 1 à 12 apprenants



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Extincteurs de formation
- Divers outils pédagogiques : coffrets ludopédagogiques, quiz numérique interactif, vidéos
- Alarme portative



PUBLIC VISÉ

Tous les salariés



PRÉ-REQUIS

Aucun



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation et une aire extérieure balisée et sécurisée d'environ 75m² (6-8 places de parking) située hors des voies de circulation



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table

5 min



Théorie

1 h 25 min



Visite

40 min



Pratique

1 h 15 min



Synthèse

5 min



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Identifier/Déclencher l'alarme et alerter les secours.
- Sensibilisation aux dangers des fumées.
- Éteindre un départ de feu.
- Rappel des consignes d'urgence de l'établissement et les différentes techniques d'évacuation.
- Les rôles et missions des équipiers d'évacuation.



VISITE

SÉQUENCE 2

- Identifier et localiser les moyens de secours, les coupures d'énergie, les voies d'évacuation, les sorties de secours.
- Se familiariser avec les accès de secours.
- Visite de site pour expliquer concrètement l'évacuation du bâtiment.



PRATIQUE

SÉQUENCE 3

- Manipulation des extincteurs sur bac feux écologique : eau, CO₂, poudre, couverture anti-feu.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

- Quiz interactif pour évaluer les connaissances.
- Suivi continu de l'apprentissage basé sur notre grille d'observation.

INSTRUCTION SUR POSTE DE TRAVAIL

Code article 9000510



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- de s'assurer que le personnel a bien assimilé les consignes de sécurité incendie spécifiques à chaque poste de travail et possède les compétences nécessaires pour réagir en cas d'incendie



DURÉE

30 min pour 2 apprenants (12 personnes en 3h00) modulable



EFFECTIF

De 1 à 12 apprenants



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Extincteurs de formation
- Quiz numérique interactif, vidéos



PUBLIC VISÉ

Tous les salariés



PRÉ-REQUIS

Avoir déjà suivi une formation incendie l'année précédente



CONDITIONS DE FORMATION

Pouvoir accéder aux postes de travail des salariés



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table

2 min



Théorie

10 min



Pratique

15 min



Synthèse

3 min



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Le formateur se rend sur chaque poste de travail et utilise une grille de questionnement ou quiz permettant de vérifier la bonne acquisition des connaissances sur la sécurité incendie.



PRATIQUE

SÉQUENCE 2

- Utilisation d'un extincteur de formation et une grille d'observation pour vérifier la bonne utilisation des extincteurs.
- Les réponses obtenues et comportements observés permettent de corriger immédiatement les lacunes et d'effectuer un reporting objectif au chef d'établissement.

MODALITÉ D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

- Évaluation continue durant les instructions sur poste de travail selon notre grille d'observation.

PREMIÈRE INTERVENTION (E.P.I) AVEC FEUX EN RÉALITÉ AUGMENTÉE

Code article 9000505RA à 9000505RA5



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- de réagir en cas d'incendie sur le lieu de travail
- d'identifier le signal sonore et alerter les secours
- d'utiliser l'extincteur le plus adapté sur le type de feu (apprentissage en réalité augmentée)



DURÉE

3 heures (2 sessions d'1h30)



EFFECTIF

16 participants par 1/2 journée
(8 par session)



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Kit de réalité augmentée avec des extincteurs Eau et CO2
- Divers outils pédagogiques : coffrets ludopédagogiques, quiz numérique interactif, vidéos



PUBLIC VISÉ

Tous les salariés



PRÉ-REQUIS

Aucun



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle ou un espace de formation pouvant réunir 8 stagiaires



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table



5 min



Théorie



30 min



Pratique



50 min



Synthèse



5 min



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Identifier/Déclencher l'alarme et alerter les secours.
- Sensibilisation aux dangers des fumées.
- Concept de prévention des incendies.
- Types d'extincteurs et catégories de feux.
- Les consignes de sécurité générales et internes de l'établissement.



PRATIQUE

SÉQUENCE 2

- Manipulation des extincteurs sur feux en réalité augmentée : Eau, CO₂, Extincteurs spécifiques pour batterie Lithium.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

- Quiz interactif pour évaluer les connaissances.
- Suivi régulier de l'apprentissage grâce à la réalité augmentée pour indiquer la réussite ou l'échec des exercices.

PREMIÈRE INTERVENTION (E.P.I) EN UNITÉ MOBILE FEUX RÉELS



FORMATION



DURÉE

Des modules de formation 1h30 à 3h30 selon le programme choisi



PUBLIC VISÉ

S'adresse à tous les salariés



PRÉ-REQUIS

Aucun



MODALITÉ D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Évaluation continue durant la session, selon notre grille d'observation.



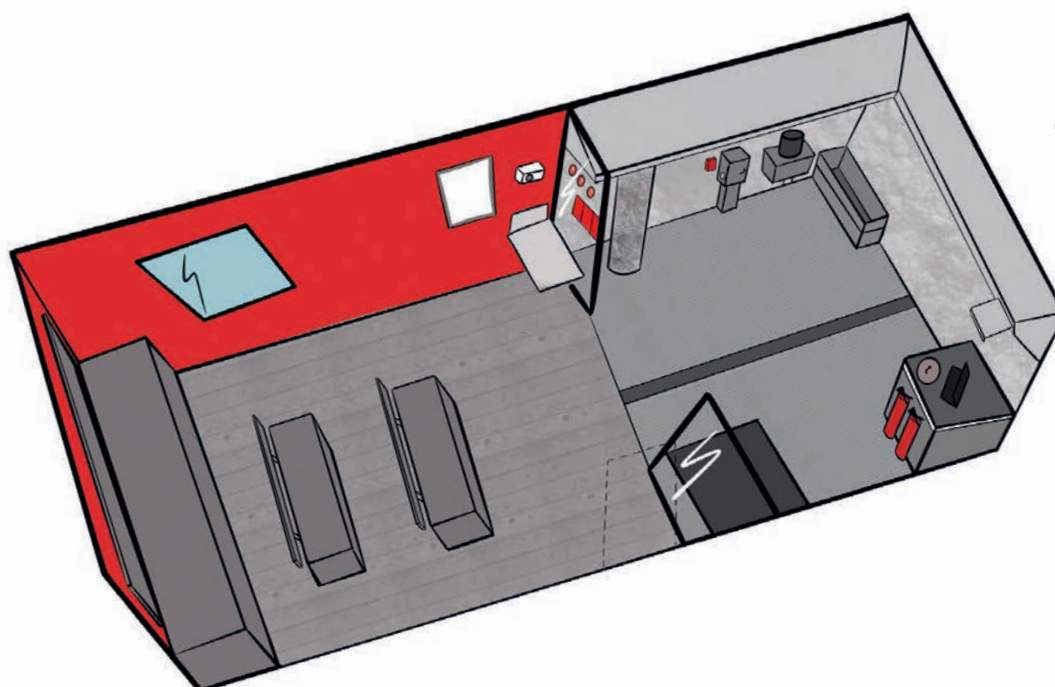
OUTILS PÉDAGOGIQUES

Unité Mobile de 12 places, salle de formation intégrée.
4 points feux réels différents.



PRÉSENTATION UNITÉ MOBILE

- Unité Mobile équipée d'une salle de formation et de 4 points feux réels.
- Jusqu'à 48 personnes par jour.
- Couverture nationale avec 8 Unités Mobiles et une organisation spécifique pour la planification.



Condition d'accès : s'assurer
que le camion puisse accéder
au site et se garer

DIMENSIONS :

hauteur 3,60m
largeur 5m
longueur 13m
poids 17t



PREMIÈRE INTERVENTION (E.P.I) EN UNITÉ MOBILE FEUX RÉELS

PROGRAMMES				
	PROGRAMME A	PROGRAMME B	PROGRAMME C	PROGRAMME D
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE 	ETRE CAPABLE DE : - De réagir en cas d'incendie sur le lieu de travail - D'identifier le signal sonore et d'alerter les secours - D'utiliser l'extincteur le plus adapté sur le type de feu	Programme A + Sensibilisation à l'évacuation de son établissement	Programme A + Etre capable d' évacuer et faire évacuer son établissement	Programme A + Utilisation d'un R.I.A (R.I.A du client)
DURÉE 	1h30 / session 1 à 4 sessions / jour	1h45 / session 1 à 4 sessions / jour	3h-3h30 / session 1 à 2 sessions / jour	2h / session 1 à 3 sessions / jour
CONDITION DE FORMATION 	Parking pour stationner l'unité mobile Si possible accès au courant 220V à moins de 50m Stationnement sur la voie publique possible (nous consulter)			
EFFECTIF 	12 stagiaires/session Jusqu'à 48 apprenants / jour	12 stagiaires/session Jusqu'à 48 apprenants / jour	12 stagiaires/session Jusqu'à 24 apprenants / jour	12 stagiaires/session Jusqu'à 36 apprenants / jour
PROGRAMME 	Identifier/Déclencher l'alarme et alerter les secours Sensibilisation aux dangers des fumées Comment éteindre un départ de feu Chaque stagiaire manipule 2 extincteurs ou la couverture antifeu pour intervenir sur des feux réels			
		+ Sensibilisation sur les consignes générales et internes d'évacuation	+ Rappel des consignes d'urgence de l'établissement et les différentes techniques d'évacuation Les rôles et missions des équipiers d'évacuation Visite de site pour expliquer concrètement l'évacuation du bâtiment	+ Utilisation du RIA

9000579 1/2 journée

90005803J 3 jours consécutifs

9000580 1 jour

90005804J 4 jours consécutifs

90005802J 2 jours consécutifs

90005805J 5 jours consécutifs

PREMIÈRE INTERVENTION (E.P.I) EN UNITÉ MOBILE FEUX VIRTUELS



FORMATION



DURÉE

Des modules de formation 1h à 3h30 selon le programme choisi



PUBLIC VISÉ

S'adresse à tous les salariés



PRÉ-REQUIS

Aucun



MODALITÉ D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Évaluation continue durant la session, selon notre grille d'observation.



OUTILS PÉDAGOGIQUES

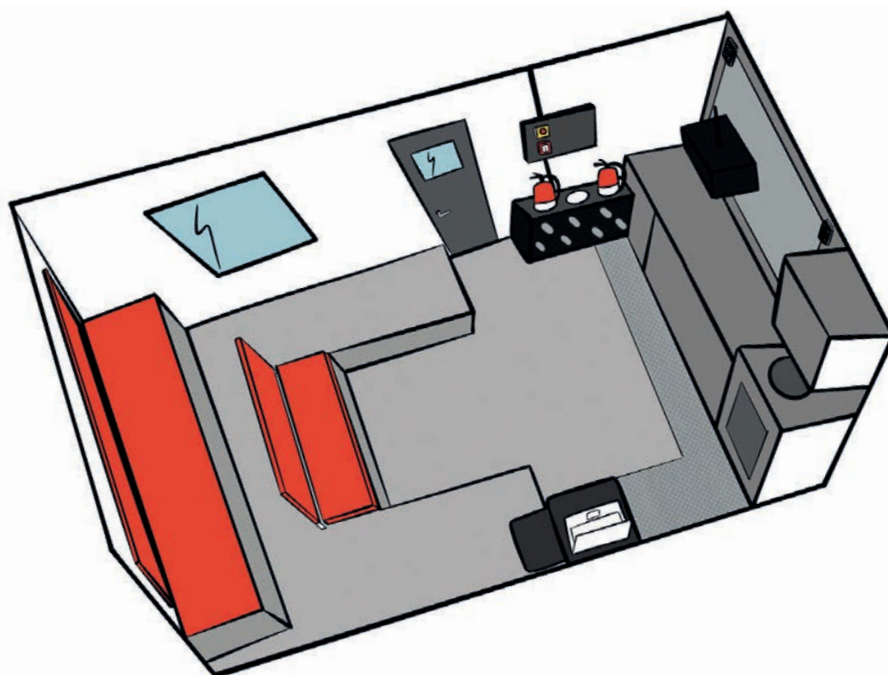
Unité Mobile de 8 places, salle de formation intégrée.

Feux virtuels + extincteurs connectés et 1 feu réel + extincteurs de formation.



PRÉSENTATION UNITÉ MOBILE

- Unité Mobile équipée d'une salle de formation et d'une technologie de feux virtuels brevetée.
- Jusqu'à 48 personnes par jour.
- Couverture nationale avec 8 Unités Mobiles et une organisation spécifique pour la planification.



Condition d'accès : s'assurer
que le camion puisse accéder
au site et se garer

DIMENSIONS :

hauteur 3m
largeur 3m
longueur 7,50m
poids 3,5t

PREMIÈRE INTERVENTION (E.P.I) EN UNITÉ MOBILE FEUX VIRTUELS

 PROGRAMMES				
	PROGRAMME A	PROGRAMME B	PROGRAMME C	PROGRAMME D
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE 	ETRE CAPABLE DE : - De réagir en cas d'incendie sur le lieu de travail - D'identifier le signal sonore et alerter les secours - D'utiliser l'extincteur le plus adapté sur le type de feu			
DURÉE 	1h / session 1 à 6 sessions / jour	1h15 / session 1 à 5 sessions / jour	3h-3h30 / session 1 à 2 sessions / jour	1h30 / session 1 à 4 sessions / jour
CONDITION DE FORMATION 	Parking pour stationner l'unité mobile Si possible accès au courant 220V à moins de 50m Stationnement sur la voie publique possible (nous consulter)			
EFFECTIF 	8 stagiaires/session Jusqu'à 48 apprenants / jour	8 stagiaires/session Jusqu'à 40 apprenants / jour	8 stagiaires/session Jusqu'à 16 apprenants / jour	8 stagiaires/session Jusqu'à 32 apprenants / jour
PROGRAMME 	Identifier/Déclencher l'alarme et alerter les secours Sensibilisation aux dangers des fumées Comment éteindre un départ de feu Chaque stagiaire manipule 2 extincteurs ou la couverture antifeu pour intervenir sur des feux réels			
	+ Sensibilisation sur les consignes générales et internes d'évacuation	+ Rappel des consignes d'urgence de l'établissement et les différentes techniques d'évacuation Les rôles et missions des équipiers d'évacuation Visite de site pour expliquer concrètement l'évacuation du bâtiment	+ Utilisation du R.I.A	

9000607 1/2 journée

90006053J 3 jours consécutifs

9000605 1 jour

90006054J 4 jours consécutifs

90006052J 2 jours consécutifs

90006055J 5 jours consécutifs

PORT DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI)

Code article 9000515



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- d'évaluer et de comprendre les risques liés aux opérations en espaces confinés ou milieux viciés
- d'utiliser un ARI (Appareil Respiratoire Isolant)



DURÉE

3 h 30 modulable



EFFECTIF

De 1 à 6 apprenants



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- ARI du client
- Mise en situation dans les locaux de l'entreprise



PUBLIC VISÉ

Equipier de seconde intervention ou personnel intervenant dans une atmosphère irrespirable



PRÉ-REQUIS

- Aptitude médicale au port de l'ARI
- Posséder des ARI



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation et utilisation des ARI du client



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table

5 min



Théorie

1 h 15 min



Pratique

2 h 00 min



Synthèse

10 min



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Les différents types d'appareils respiratoires (filtrants ou isolants).
- Les règles de sécurité générales (préalables et en situation) liées au port de l'A.R.I.
- La toxicité des fumées.
- La description de l'Appareil Respiratoire Isolant.
- Les contraintes physiologiques liées au port de l'A.R.I.
- L'entretien de l'A.R.I.



PRATIQUE

SÉQUENCE 2

- Inspection préalable des ARI et comment s'équiper d'un ARI.
- Passage avec l'A.R.I. dans un milieu vicié ou sur site en simulant une fuite toxique.
- Manœuvre de sauvetage, extinctions, ouverture de portes.
- Débriefing de synthèse sur les différentes manœuvres effectuées.

MODALITÉ D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Questionnaire et évaluation continue de l'utilisation de l'ARI durant les mises en situation selon notre grille d'observation.

MANOEUVRE HYDRAULIQUE

Code article 9000517



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- d'intervenir sur un feu important avec du matériel hydraulique (tuyaux, lances, LDV) pour limiter la propagation de l'incendie avant l'arrivée des pompiers
- de travailler en équipe dans des situations d'urgence incendie



DURÉE

De 3h30 à plusieurs jours selon la configuration du site (sur devis)



EFFECTIF

De 1 à 10 apprenants



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- ARI et matériel hydraulique du site.
- Interactions avec des mises en situations dans les locaux de l'entreprise



PUBLIC VISÉ

Equipier de seconde intervention



PRÉ-REQUIS

Disposer de matériel hydraulique.
Si utilisation des ARI : Aptitude médicale au port de l'ARI et posséder des ARI



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation et utilisation des équipements du client (matériel hydraulique, ARI...)



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table



Théorie



Visite



Pratique



Synthèse



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Rappel sur les enjeux du risque incendie - les règles de sécurité, d'intervention et de manoeuvre.
- Présentation des EPI et du matériel hydraulique (les lances incendie, tuyaux, dévidoir, RIA, les pièces de jonction).



VISITE

SÉQUENCE 2

- Identifier l'emplacement des équipements hydrauliques, des dispositifs de coupure d'énergie, des points d'eau, des bâtiments à risque.



PRATIQUE

SÉQUENCE 3

- Inspection des EPI.
- Démonstration des différentes manoeuvres hydrauliques et pédagogiques en lien avec les rôles de binôme d'alimentation et d'attaque.
- Exercices de manoeuvre en fonction des thématiques et des risques identifiés.

MODALITÉ D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Évaluation continue des manoeuvres hydrauliques durant les mises en situation selon notre grille d'observation.

FORMATION INCENDIE SUR FEUX D'HÉLICOPTÈRE

Code article 9000563



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- d'intervenir sur un départ de feu d'hélicoptère au sol
- de mettre en sécurité l'équipage et les occupants d'un hélicoptère en présence d'un départ de feu
- d'utiliser les moyens de secours dédiés à une hélistation en respectant les règles de sécurité



DURÉE

7 h 00 modulable



EFFECTIF

De 1 à 8 apprenants



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Maquette hélicoptère transportable
- Des extincteurs spécifiques aéronaval



PUBLIC VISÉ

Équipe spécifique intervenant sur une hélistation



PRÉ-REQUIS

- Avoir suivi une formation EPI
- Disposer des EPI adaptés pour l'intervention



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation, et une aire extérieure balisée et sécurisée d'environ 150m² accessible au camion de livraison



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table

10 min



Théorie

2 h 00 min



Visite

30 min



Pratique

4 h 00 min



Synthèse

20 min



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- La réglementation sur les hélistations.
- Les moyens de lutte contre l'incendie des hélicoptères. Les règles de sécurité aux abords des hélicoptères.
- Les différents incidents et départs de feu sur un hélicoptère.



VISITE

SÉQUENCE 2

- Localiser l'hélistation.
- Identifier les équipements de protection contre l'incendie.



PRATIQUE

SÉQUENCE 3

- Exercice avec feux réels sur maquette de cockpit d'hélicoptère.
- Utilisation des différents types d'extincteur (portatifs, sur roues et des extincteurs spécifiques aéronavals).

MODALITÉ D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Questionnaire et évaluation continue des manoeuvres durant les mises en situation selon notre grille d'observation.

AIDE À LA CONCEPTION DE PROCÉDURE D'ÉVACUATION

Code article 9000520



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Aider les responsables établissement à la rédaction des consignes d'évacuation



DURÉE

variable selon l'établissement : 1/2 journée à 1 jour de présence sur site puis rédaction du rapport



EFFECTIF

jusqu'à 4 personnes



OUTILS PÉDAGOGIQUES

Ordinateur, grille de questionnaire



PUBLIC VISÉ

Directeur d'établissement, adjoint de direction, responsable technique, chargé de sécurité



PRÉ-REQUIS

Aucun

LES AVANTAGES DESAUTEL

L'expertise des formateurs en prévention des risques incendie



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir accès à l'ensemble du site et d'une salle de réunion pour débriefing



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table



Visite



Synthèse



Rapport



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Présentation de l'établissement (configuration et fonctionnement du site, points critiques et contraintes...).
- Compréhension de la méthode de travail afin d'adapter une solution organisationnelle efficace pour la gestion des évacuations.



VISITE

SÉQUENCE 2

- Identifier les locaux, les accès, les sorties de secours et les équipements de lutte contre l'incendie.
- Observer l'activité pour proposer des solutions adaptées.



PRATIQUE

SÉQUENCE 3

- Étudier/vérifier avec le client les mesures à prendre pour organiser l'évacuation de l'établissement de manière fluide et sécurisée.

FORMATION DES ÉQUIPIERS D'ÉVACUATION

Code article 9000522



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- de reconnaître les signaux sonores et alerter les secours
- d'évacuer et de faire évacuer un établissement en toute sécurité en assumant le rôle de guide et serre-file ou de coordinateur en suivant la procédure d'évacuation de l'établissement



DURÉE

2 h 00 à 3 h 00



EFFECTIF

Jusqu'à 12 personnes



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Divers outils pédagogiques : coffrets ludopédagogiques, quiz numérique interactif, vidéos
- Alarme portative



PUBLIC VISÉ

Salariés volontaires/désignés pour réaliser l'évacuation de l'établissement



PRÉ-REQUIS

Disposer d'une procédure d'évacuation



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation et accès à différents lieux du bâtiment



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table

5 min



Théorie

1 h 00 min



Visite

40 min



Pratique

1 h 10 min



Synthèse

5 min



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Rappel des consignes d'urgence de l'établissement.
- Présentation des différentes techniques générales d'évacuation.
- Explication des rôles et missions des acteurs de l'évacuation, en tenant compte des mesures spécifiques à la présence de personnes en situation de handicap.



VISITE

SÉQUENCE 2

- Identifier les chemins d'évacuation.
- Localiser les accès des secours et les points d'entrée.
- Repérer les dispositifs de sécurité qui facilitent l'évacuation.
- Instruction sur la levée de doute et le fonctionnement du SSI du site.



PRATIQUE

SÉQUENCE 3

- Cheminement dans l'établissement en expliquant chaque étape pour assurer une bonne compréhension de la procédure d'évacuation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

- Quiz interactif pour évaluer les connaissances.
- Suivi continu de l'apprentissage basé sur notre grille d'observation.

FORMATION DES ÉQUIPIERS ET EXERCICE D'ÉVACUATION

Code article 9000527



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- de connaître les signaux sonores et d'alerter les secours
- d'évacuer et de faire évacuer un établissement en toute sécurité en assumant le rôle de guide et serre-file ou de coordinateur en suivant la procédure d'évacuation de l'établissement
- Exercice d'évacuation



DURÉE

3 h 00 à 3 h 30



EFFECTIF

Jusqu'à 12 personnes
Évacuation du personnel



PUBLIC VISÉ

Salariés volontaires/désignés
pour réaliser l'évacuation de
l'établissement



PRÉ-REQUIS

Disposer d'une procédure
d'évacuation



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Divers outils pédagogiques : coffrets ludopédagogiques, quiz numérique interactif, vidéos
- Alarme portative

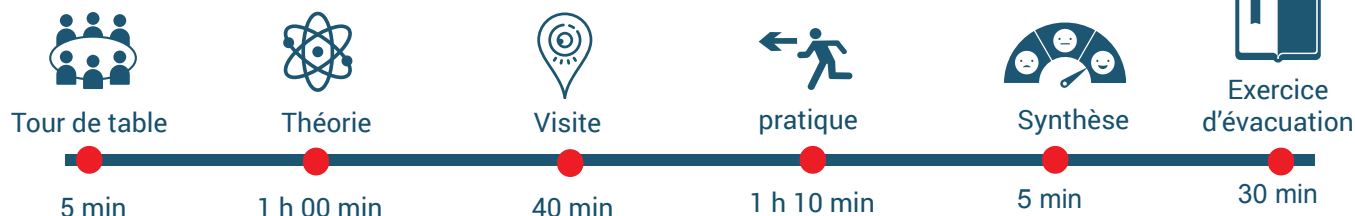


CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation et accès à différents lieux du bâtiment



DÉROULÉ DU PROGRAMME



PROGRAMME

THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Rappel des consignes d'urgence de l'établissement.
- Présentation des différentes techniques générales d'évacuation.
- Explication des rôles et missions des acteurs de l'évacuation, en tenant compte des mesures spécifiques à la présence de personnes en situation de handicap.

VISITE

SÉQUENCE 2

- Identifier les chemins d'évacuation.
- Localiser les accès des secours et les points d'entrée.
- Repérer les dispositifs de sécurité qui facilitent l'évacuation.
- Instruction sur la levée de doute et le fonctionnement du SSI du site.

PRATIQUE

SÉQUENCE 3

- Cheminement dans l'établissement en expliquant chaque étape pour assurer une bonne compréhension de la procédure d'évacuation.

SÉQUENCE 4

Exercice d'évacuation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

- Quiz interactif pour évaluer les connaissances.
- Suivi continu de l'apprentissage basé sur notre grille d'observation.

FORMATION MISE EN SÉCURITÉ EN ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (U/J)

Code article 9000524



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- de réagir en cas d'incendie en suivant la procédure d'évacuation de l'établissement
- d'identifier les zones de sécurité et les espaces d'attente sécurisés
- de mettre en sécurité les occupants en mettant en oeuvre les techniques de transfert horizontal
- d'évacuer les visiteurs en cas d'urgence



DURÉE

3 h 00 à 3 h 30



EFFECTIF

Jusqu'à 12 personnes



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Coffrets ludopédagogiques, quiz numérique interactif, vidéos
- Alarme portative



PUBLIC VISÉ

Tous les salariés des établissements de santé/soins



PRÉ-REQUIS

Idéalement avoir suivi une formation incendie



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation et accès à différents lieux du bâtiment et au SSI



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table

5 min



Théorie

1 h 00 min



Visite

40 min



Pratique

1 h 10 min



Synthèse

5 min



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Les règles de la mise en sécurité dans les établissements de types U/J.
- Les modalités d'alarme, d'alerte et d'accueil des secours.
- Rôles et missions de tout le personnel.
- Principes et fonctionnement du SSI du site et des reports d'alarmes sélectives.



VISITE

SÉQUENCE 2

- Identifier et localiser les dispositifs de sécurité incendie.
- Instruction sur la levée de doute et le fonctionnement du SSI du site.
- Visite commentée des installations de l'établissement.



PRATIQUE

SÉQUENCE 3

- Démonstration et exercices de transfert horizontal.
- Mise en situation d'un cas pratique impliquant la gestion d'un SSI.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

- Quiz interactif pour évaluer les connaissances.
- Suivi continu de l'apprentissage basé sur notre grille d'observation.

EXERCICE D'ÉVACUATION

Code article 9000525



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Vérifier les compétences du personnel pour évacuer/faire évacuation l'établissement rapidement
- Vérifier l'efficacité de la procédure d'évacuation
- Identifier les points d'amélioration lors du débriefing



DURÉE

Variable suivant l'établissement



EFFECTIF

Effectif du site



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Générateur de fumée, spray odeur de fumée
- Alarme portative



PUBLIC VISÉ

Tous les salariés



PRÉ-REQUIS

Disposer d'une procédure d'évacuation



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir accès à différents lieux du bâtiment



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Mise en place
d'un scénario



Pratique



Debriefing



Rapport



PROGRAMME



PRÉPARATION

SÉQUENCE 1

- Élaboration avec un responsable de site d'un scénario basé sur des risques potentiels spécifiques à l'établissement (incendie, fuite de gaz, menace extérieure), en incluant des détails tels que la présence de fumée ou de victimes.



PRATIQUE

SÉQUENCE 2

- Exercice d'évacuation.
- Debriefing avec les équipes et proposition d'axes d'amélioration.
- Rédaction d'un compte rendu d'évacuation et proposition d'amélioration.

MODALITÉ D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

- Analyse de l'exercice d'évacuation au moyen de notre grille d'observation et chronométrage de l'exercice

FORMATION À L'UTILISATION DU SSI (SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE)

Code article 9000578



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- d'identifier une adresse sur un Système de Sécurité Incendie (SSI).
- de réaliser une levée de doute
- de déclencher l'alarme d'évacuation générale depuis le SSI
- de réarmer le SSI, les déclencheurs d'alarme d'évacuation et les portes coupe-feu après une alarme intempestive



DURÉE

1 h 30 à 2 h 30



EFFECTIF

Jusqu'à 8 personnes



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- SSI de l'établissement, visite commentée de l'établissement, cas concrets de mise en situation, alarme, détection, réarmement



PUBLIC VISÉ

Personnel exploitant le SSI
(agent technique, agent d'accueil,
direction, responsable de zone)



PRÉ-REQUIS

Aucun



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation et accès à différents lieux du bâtiment et au SSI



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table

5 min



Théorie

1 h 00 min



Visite

20 min



Pratique

30 min



Synthèse

5 min



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Rappel des règles de sécurité incendie.
- Fonctionnement et rôle d'un SSI (Système de Sécurité Incendie), SDI (Système de Détection Incendie) et CMSI (Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie).
- Notions sur le compartimentage, la sectorisation, le désenfumage et la détection incendie.



VISITE

SÉQUENCE 2

- Localiser le SSI et identifier le report d'alarme incendie.
- Visite commentée pour identifier les dispositifs associés au SSI tels que les alarmes, détecteurs, désenfumage, portes coupe-feu, etc.



PRATIQUE

SÉQUENCE 3

- Simulation avec déclenchement du SSI et lecture des adresses.
- Réalisation d'une levée de doute et réarmement des dispositifs et du SSI.
- Renouvellement de l'exercice pour que chaque participant effectue la lecture des adresses et une levée de doute.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

- Quiz interactif pour évaluer les connaissances.
- Suivi continu de l'apprentissage basé sur notre grille d'observation.

FORMATION À LA RÉDACTION D'UN PERMIS DE FEU

Code article 9000526



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- de remplir un permis de feu
- d'effectuer une analyse de risque pour renseigner le permis de feu
- d'identifier les protections contre le risque incendie pour délivrer le permis de feu
- d'effectuer une surveillance de chantier



DURÉE

3 h 30



EFFECTIF

De 2 à 12 participants



OUTILS PÉDAGOGIQUES

Vidéo projecteur - ordinateur - cas concrets sur atelier - carnet de permis de feu - visite de site



PUBLIC VISÉ

Chefs d'établissements, chargés de sécurité, chargés de travaux, responsables techniques



PRÉ-REQUIS

Après avoir suivi une formation incendie



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation et accès à différents lieux du bâtiment



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table

5 min



Théorie

1 h 25 min



Visite

40 min



Pratique

1 h 15 min



Synthèse

5 min



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Les modes de propagation du feu.
- Analyse des risques d'éclosion, de développement et de propagation du feu.
- Les mesures préventives et les moyens compensatoires.
- Les mesures à respecter pendant et après l'intervention incendie.



VISITE

SÉQUENCE 2

- Lors de la visite de site commentée, l'objectif est d'identifier et de décrire de manière détaillée le matériel et les moyens compensatoires disponibles.



PRATIQUE

SÉQUENCE 3

- Cas pratique avec étude de cas sous forme d'ateliers.
- Analyse des risques associés à l'atelier.
- Mise en place des moyens de protection nécessaires.
- Rédaction du permis de feu pour assurer la sécurité pendant les travaux.

MODALITÉ D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Évaluation continue lors des mises en situation de travaux par point chaud, rédaction d'un permis de feu évaluation selon notre grille d'observation.

FORMATION INITIALE ACTEUR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Code article 9000530



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- d'identifier les situations dangereuses dans son entreprise et de connaître les procédures pour relayer ces informations aux personnes concernées
- d'intervenir efficacement face à une situation dangereuse
- de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention et/ou de protection contre les risques identifiés



DURÉE
14 h 00



EFFECTIF
De 4 à 10 apprenants



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Mannequin, Défibrillateur de formation, maquillage ou produits de simulation de blessures, matériel divers
- Référentiel INRS et plan d'intervention



PUBLIC VISÉ
S'adresse à tous les salariés



PRÉ-REQUIS
Aucun



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation-réunion (ou lieu équivalent) de 40 m² minimum, dont 25 m² libres au sol



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table



Théorie



Visite



Pratique



Synthèse



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

Partie prévention :

- Connaître le cadre juridique de l'intervention du SST, les limites, la sinistralité dans les entreprises (AT / MP).
- S'initier à la prévention des risques professionnels.
- Connaître les acteurs de la prévention internes et externes.
- Repérer un danger, une situation dangereuse, un élément déclencheur.
- Proposer des actions de prévention ou réduire les risques afin d'améliorer la sécurité.



VISITE

SÉQUENCE 2

- Réalisation des cas concrets dans la mesure du possible sur le poste de travail.



PRATIQUE

SÉQUENCE 3

Partie secourisme :

- Réagir en cas d'incident technologique (rupture de barrage, nucléaire..), d'attentat, d'accident sur une victime.
- Protéger une situation d'accident.
- Examiner une victime (hémorragie, étouffement, malaise, plaies, traumatisme, brûlure, inconscience, arrêt cardiaque).
- Secourir une victime.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

- Évaluation continue lors des mises en situation.
- Évaluation certificative selon notre grille d'observation SST.

FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

DOMAINE
SECOURISME

Code article 9000540



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- d'identifier les situations dangereuses dans son entreprise et de connaître les procédures pour relayer ces informations aux personnes concernées
- d'intervenir efficacement face à une situation dangereuse
- de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention et/ou de protection contre les risques identifiés



DURÉE

7 h 00



EFFECTIF

De 4 à 10 apprenants



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Mannequin, Défibrillateur de formation, maquillage ou produits de simulation de blessures, matériel divers
- Référentiel INRS et plan d'intervention



PUBLIC VISÉ

S'adresse à tous les salariés



PRÉ-REQUIS

Titulaire du certificat SST (moins de 2 ans)



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation-réunion (ou lieu équivalent) de 40 m² minimum, dont 25 m² libres au sol



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table



Théorie



Visite



Pratique



Synthèse



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

Partie prévention :

- Rappel du cadre juridique de l'intervention du SST.
- Rappel de la sinistralité dans les entreprises (AT / MP).
- Repérer un danger, une situation dangereuse, un élément déclencheur.
- Proposer des actions de prévention ou réduire les risques afin d'améliorer la sécurité dans les entreprises.



VISITE

SÉQUENCE 2

- Réalisation des cas concrets dans la mesure du possible sur le poste de travail.



PRATIQUE

SÉQUENCE 3

Partie secourisme :

- Réagir en cas d'incident technologique (rupture de barrage, nucléaire...), d'attentat, d'accident sur une victime.
- Protéger une situation d'accident.
- Examiner une victime (hémorragie, étouffement, malaise, plaies, traumatisme, brûlure, inconscience, arrêt cardiaque).
- Secourir une victime.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

- Évaluation continue lors des mises en situation.
- Évaluation certificative selon notre grille d'observation SST.

FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

Code article 9000532



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- de se protéger, protéger la victime et les témoins
- d'alerter les secours
- d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours



DURÉE

2 h 00 minimum à 3 h 00



EFFECTIF

De 3 à 10 apprenants



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Mannequin
- Défibrillateur de formation
- Matériel divers



PUBLIC VISÉ

S'adresse à tous les salariés



PRÉ-REQUIS

Aucun



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation-réunion (ou lieu équivalent) de 40 m² minimum, dont 25 m² libres au sol



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table



Théorie



Pratique



Synthèse



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Accueil et présentation.
- La Protection et l'Alerte.



VISITE ET PRATIQUE

SÉQUENCE 2

- Conduite à tenir face à une victime qui parle et se plaint (saignement abondant, plaies graves).
- Conduite à tenir face à une victime qui perdu connaissance et respire.
- Conduite à tenir face à une victime qui a perdu connaissance et ne respire pas.
- Débriefing.

MODALITÉ D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Évaluation en continu lors des mises en situation, évaluation selon notre grille d'observation.

FORMATION INITIALE À LA PRISE EN CHARGE DE L'ARRÊT CARDIAQUE

Code article 9000546



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable :

- de se protéger, de protéger la victime et les témoins
- d'alerter les secours
- d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours



DURÉE

1 h 30 - 2 sessions par 1/2 journée



EFFECTIF

6 stagiaires / session
2 sessions de 1h30 par 1/2 journée



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Mannequin
- Défibrillateur de formation
- Matériel divers



PUBLIC VISÉ

S'adresse à tous les salariés



PRÉ-REQUIS

Aucun



CONDITIONS DE FORMATION

Avoir une salle de formation-réunion (ou lieu équivalent) de 40 m² minimum, dont 25 m² libres au sol



DÉROULÉ DU PROGRAMME



Tour de table



Théorie



Pratique



Synthèse



PROGRAMME



THÉORIE

SÉQUENCE 1

- Accueil et présentation.
- Introduction très brève de l'arrêt cardiaque au moyen d'une vidéo.
- La Protection et l'Alerte.



VISITE ET PRATIQUE

SÉQUENCE 2

- Démonstration par le formateur : simulation d'un scénario d'urgence.
- Cas pratique pour apprendre à utiliser un défibrillateur et le massage cardiaque.
- Débriefing.

MODALITÉ D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Évaluation en continu lors des mises en situation, évaluation selon notre grille d'observation.

Une question sur nos formations ?

CONTACTEZ-NOUS



SIÈGE SOCIAL

945 avenue des Prés Seigneurs 01120 Montluel

formations@desautel.fr

Tél. +33 (0)4 72 25 33 00

06 Tél. 04 92 47 74 00 nice@desautel.fr

13 Tél. 04 91 72 72 20 marseille@desautel.fr

14 Tél. 02 31 71 57 00 caen@desautel.fr

21 Tél. 03 80 74 92 40 dijon@desautel.fr

25 Tél. 03 81 87 49 90 besancon@desautel.fr

31 Tél. 05 34 61 31 40 toulouse@desautel.fr

33 Tél. 05 57 19 18 18 bordeaux@desautel.fr

34 Tél. 04 67 69 26 54 montpellier@desautel.fr

35 Tél. 02 99 32 68 85 rennes@desautel.fr

37 Tél. 02 47 49 13 50 tours@desautel.fr

38 Tél. 04 76 63 03 03 grenoble@desautel.fr

42 Tél. 04 77 95 35 45 saint-etienne@desautel.fr

44 Tél. 02 28 01 46 46 nantes@desautel.fr

51 Tél. 03 26 79 70 10 reims@desautel.fr

54 Tél. 03 83 38 83 00 nancy@desautel.fr

59 Tél. 03 20 48 59 48 lille@desautel.fr

63 Tél. 04 73 15 33 45 clermont-ferrand@desautel.fr

67 Tél. 03 88 50 46 29 strasbourg@desautel.fr

69 Tél. 04 72 45 05 80 lyon-est@desautel.fr

69 Tél. 04 72 60 03 03 lyon-ouest@desautel.fr

75 Tél. 01 41 94 11 40 paris-centre@desautel.fr

76 Tél. 02 35 03 02 00 rouen@desautel.fr

77 Tél. 01 83 92 24 50 paris-sud@desautel.fr

86 Tél. 05 49 46 88 66 poitiers@desautel.fr

87 Tél. 05 55 01 10 26 limoges@desautel.fr

92 Tél. 01 41 47 22 90 paris-ouest@desautel.fr

95 Tél. 01 48 63 98 00 paris-nord@desautel.fr